



TRACT AUX CHEMINOTS

Montreuil, le 4 novembre 2022

ACTION SOCIALE / FASS

DES LIEUX D'ACCUEIL POUR TOUS ET PARTOUT POUR RÉPONDRE AUX BESOINS SOCIAUX !

Pendant que les autres OS se contentent d'accepter l'implantation géographique des CAS (Centres d'Action Sociale) imposée par la direction, la CGT exige un maillage territorial complet et les emplois à même d'accueillir les cheminots et leurs familles pour répondre à leurs attentes sociales.

Trois ans que les travaux sur le maillage territorial ont commencé en groupe de travail de la CoFASS. Pendant ce temps, la direction a continué de détruire les lieux d'accueil à proximité du domicile des cheminots, ce qui faisait la force de notre action sociale d'entreprise.

Elle a adapté son réseau par rapport à l'effectif restant en place sans procéder aux recrutements nécessaires.

Alors même que le cumul des budgets non-utilisés ne cesse de grimper pour atteindre 33 millions d'€ au 31 décembre 2021, la direction prive 6 % de cheminots et d'ayants-droit, soit environ 30 000 bénéficiaires, de l'égalité d'accès à leurs droits :

- 19 départements sont dépourvus d'accueil physique de l'action sociale ;
- Plus de 100 emplois à l'action sociale ont été supprimés en 3 ans ;
- La polyvalence chez les personnels de l'action sociale s'est accrue, développant, par la même occasion, la multi-localisation du travail afin de couvrir les demandes de consultation des bénéficiaires en proximité ;
- Sous l'interprétation de préconisations de l'URSSAF, elle a remis en cause l'accessibilité de certaines prestations financières et leurs montants.

Cet argent, c'est le nôtre, fruit des cotisations de notre salaire socialisé, et non pas un cadeau patronal, et il ne doit pas être une réserve d'argent pour satisfaire ses besoins !

Notre action sociale est l'outil d'évaluation sociale des besoins des cheminots et de leurs familles. Pour la CGT, elle ne doit en aucun cas servir d'amortisseur du budget de l'entreprise.

Le président de la CoFASS voudrait sonner la fin des prestations sociales et le développement de la proximité de l'accueil de l'action sociale.

Pour la CGT, il n'est, bien sûr, pas question de distribuer l'argent par les fenêtres, mais d'investir dans un outil robuste au service des bénéficiaires de notre FASS pour répondre à leurs besoins actuels et à venir. La CGT revendique que tous les cheminots de la branche et leurs familles puissent bénéficier de ces droits sociaux de haut niveau en proximité (en contribuant au financement).



Cela permettrait de perpétuer l'existence de notre action sociale spécifique par l'apport de financement suffisant en revenant à la cotisation initiale portée par le rapport PIROT, soit au taux de 1,275 % contre 1,1 % aujourd'hui.

L'action sociale doit retrouver pleinement ses attributions, à savoir être en mesure de proposer des prestations d'accompagnement, d'aides financières et d'hébergement dans ses structures partout sur le territoire afin que les cheminots et leurs familles puissent faire face aux aléas de la vie personnelle.

Les résultats financiers démontrent que la CGT n'est pas utopiste et que notre FASS a les moyens de nos ambitions pour le développement de l'outil et des prestations afin de répondre aux besoins exprimés par les cheminots :

- Chaque département doit avoir au moins un accueil de l'action sociale où les cheminots et leurs familles pourront être accueillis par un(e) secrétaire, et se confier aux travailleurs sociaux en CAS (centre d'action sociale) a minima dimensionné par la présence en permanence d'un(e) assistant(e) social(e) et d'un(e) conseiller(e) en économie sociale et financière ;
- Au moins un CMPP, un COSP, un LAE, un EHST et un EHPAD dans les 9 régions de l'action sociale constituant le territoire français ;
- Des professionnels de chaque métier en quantité suffisante dans chacun de ces lieux d'accueil spécifiques (psychologue, pédopsychiatre, éducateur spécialisé, agents de collectivité, veilleurs de nuit,...) ;
- Des heures et jours d'ouverture adaptés aux rythmes de travail du plus grand nombre de cheminots.

Seule la CGT porte ces revendications, à même de répondre aux besoins des cheminots.

Elle a adressé un courrier au Président de la CoFASS le 3 novembre 2022 afin d'exiger la réouverture des négociations (aujourd'hui au point mort) sur le maillage d'accueil des bénéficiaires.

Donner du poids à la CGT aux prochaines élections CSE est le moyen d'assurer une présence CGT renforcée à la CoFASS (le nombre de représentants par OS dépend des résultats aux élections professionnelles).

ALORS, DU 17 AU 24 NOVEMBRE 2022, LE SEUL VOTE DE CONFIANCE POUR MENER LE COMBAT CONTRE LA CASSE SOCIALE ORGANISÉE ET GAGNER SUR LES REVENDICATIONS, C'EST CELUI DE LA CGT !

